

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 68 (1917)
Heft: 7-8

Rubrik: Cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fédéral, né en 1879, est ainsi dans la force de l'âge. Il s'est beaucoup dépensé pour la Société vaudoise des forestiers qu'il préside actuellement et dont il fut longtemps le très zélé secrétaire. Nos cordiales félicitations au nouvel élu.

CANTONS.

Neuchâtel. M. J. Roulet ayant obtenu pour raison de santé un congé d'un an, la suppléance de l'inspection générale des forêts de ce canton a été confiée à M. H. Biolley, inspecteur forestier à Couvet. Ce dernier est entré en fonctions le 1^{er} juillet. M. Biolley a donné sa démission d'inspecteur de l'arrondissement du Val-de-Travers où il a passé 37 ans et rendu les brillants services que l'on sait.

Fribourg. M. P. de Gendre, inspecteur forestier du 2^e arrondissement (Glane et Veveyse) depuis 1912, ayant démissionné, a été remplacé par M. Walter Fierz, de Zurich, jusqu'ici forestier aménagiste à Fribourg. M. de Gendre conserve la gérance des forêts de la ville et de l'hôpital de Fribourg.

Vaud. Le départ de M. Petitmermet de l'arrondissement de Cossonay a provoqué le mouvement suivant: M. F. Grivaz, adjoint à l'inspectorat cantonal, a été nommé inspecteur forestier du 8^e arrondissement, tandis que M. Fr. Aubert, ci-devant forestier aménagiste, lui succède à Lausanne.

BIBLIOGRAPHIE.

Correction de rivières torrentielles en Suisse, exposé raisonné d'ouvrages exécutés, publié par l'Inspection suisse des travaux publics. 4^e livraison, 34 planches diverses. Berne 1916.

Nous avons récapitulé au Journal forestier, en 1915, les belles publications de l'Inspection suisse des travaux publics qui ont trait aux corrections de nos cours d'eau. La troisième livraison, parue en 1914, traitait des travaux de défense contre les torrents et de l'endiguement des rivières en Suisse. La présente, qui a suivi de près, s'occupe de la correction des rivières torrentielles.

Le célèbre ingénieur français A. Surell a admis, pour les cours d'eau des montagnes alpestres, une classification qui aujourd'hui encore fait règle. Il les partage en quatre classes: les rivières, les rivières torrentielles, les torrents et les ruisseaux. Les facteurs qui lui servent de critère pour cette division sont de diverse nature: la pente, la largeur du fond de la vallée, le volume d'eau, la nature des crues, etc.; les torrents ont cette propriété tout à fait spécifique d'affouiller dans la montagne, de déposer leurs charriages dans la vallée et de divaguer ensuite, par suite de ces dépôts. Si nous nous en tenons à un seul de ces critères, la pente, M. Surell a défini ainsi qu'il suit les quatre classes de cours d'eau: